

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Trois nouvelles Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) dans la Drôme au service de la santé des habitants

Valence, le 6 octobre 2022

Entre fin août et début septembre, l'Agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme (CPAM) ont signé un accord conventionnel interprofessionnel avec trois Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) : Portes de Provence, Grand Valence et SOLIDAR. Ces signatures sont l'aboutissement d'une réflexion collective entre les professionnels de santé et d'un accompagnement partenarial par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau de l'Assurance Maladie.

#### CPTS : un collectif de soins au service des patients

Les **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé des habitants et aux besoins des professionnels de santé. Chaque CPTS s'organise autour d'un projet de santé déterminé à partir d'un diagnostic territorial partagé entre professionnels de santé et institutions. L'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Compte tenu du nombre d'habitants sur leur territoire, les CPTS de Portes-de-Provence, Grand Valence et SOLIDAR vont ainsi pouvoir bénéficier d'un financement de l'Assurance maladie pouvant s'élever à plus de **400 000 euros** chacune pour une année d'exercice sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord. Une aide au démarrage et à la structuration du projet a été versée aux porteurs de chaque CPTS par l'ARS, à hauteur de 15 000 euros.

Tout au long de l'accord conventionnel interprofessionnel, des points d'échange réguliers sont prévus avec les représentants des CPTS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme et l'ARS afin de suivre la mise en place des actions et objectifs fixés, avec la possibilité de les adapter.



CPTS  
Portes de Provence



CPTS  
Grand Valence



CPTS  
SOLIDAR

## Portes de Provence

La CPTS « Portes de Provence » compte 108 000 habitants.  
Elle couvre 17 % de la population drômoise, s'étendant sur 58 communes drômoises, autour de Montélimar, Dieulefit et Bourdeaux et 14 communes ardéchoises limitrophes.  
Elle s'appuie sur 228 professionnels représentant une vingtaine de professions différentes.  
Dès cet été elle s'est investie dans la prise en charge des soins non programmés pour soulager le service des urgences de l'Hôpital de Montélimar.

## Grand Valence

La CPTS « Grand Valence » compte 89 925 habitants et couvre 18 % de la population drômoise.  
Elle comprend trois communes : Valence, Bourg-les-Valence et Saint-Marcel-les-Valence.  
Elle mobilise 150 professionnels, pour une vingtaine de professions différentes.  
Parmi les actions prévues dans son projet de santé, elle prévoit, par exemple, des actions pour promouvoir les dépistages organisés des cancers.

## SOLIDAR

La CPTS « SOLIDAR » compte 101 000 habitants, couvre 19 % de la population drômoise et s'étend sur 44 communes autour de Romans-sur-Isère.  
Elle rassemble 184 professionnels représentant une vingtaine de professions différentes.  
Elle prévoit un large panel d'actions, en rapport avec les missions de l'ACI. Elle souhaite, par exemple, apporter des solutions pour le suivi des femmes enceintes en situation de précarité.

## CPTS : un collectif de soins au service des patients

L'objectif est de développer la coordination entre l'ensemble des professionnels de santé de ville et en établissements, des secteurs social et médico-social, afin de remplir 6 missions au service de la santé de leurs habitants :

### Mission 1

Améliorer l'accès aux soins, en facilitant l'accès à un médecin traitant et en améliorant la prise en charge des soins non programmés de ville.

#### CHIFFRES CLÉS

Les CPTS « Portes-de-Provence », « Grand Valence » et « SOLIDAR » comptent respectivement 860, 944 et 880 personnes porteuses d'une Affection Longue Durée et ne disposant pas d'un médecin traitant.

### Mission 2

Organiser des parcours pluri professionnels autour des patients, pour améliorer la coordination des professionnels les prenant en charge.

#### EXEMPLE DE PARCOURS

Pour leur première année de contrat, les trois CPTS s'engagent à préfigurer, voire mettre en place, un parcours de soins pour mieux dépister et prendre en charge l'insuffisance cardiaque.

### Mission 3

Développer des actions territoriales de prévention et de promotion de la santé pertinentes au regard des besoins de la population.

#### EXEMPLES DE THÉMATIQUES PORTÉES PAR LES CPTS

Santé mentale des jeunes, addictions, diabète, relai des campagnes de dépistage organisé des cancers, autonomie des personnes âgées à domicile...

## Mission 4

Répondre aux crises sanitaires graves en préparant un plan d'action et en supervisant sa mise en œuvre le cas échéant.

## Mission 5

Agir en faveur de la qualité et de la pertinence des soins sur des problématiques particulières identifiées par les acteurs de terrain.

## Mission 6

Agir pour améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et favoriser l'attractivité du territoire.

### EXEMPLE

Organisation par les CPTS de groupes pluri professionnels d'analyses des pratiques, pour la prise en charge de situations complexes (cancers, personnes âgées avec comorbidités et risque iatrogénique...).

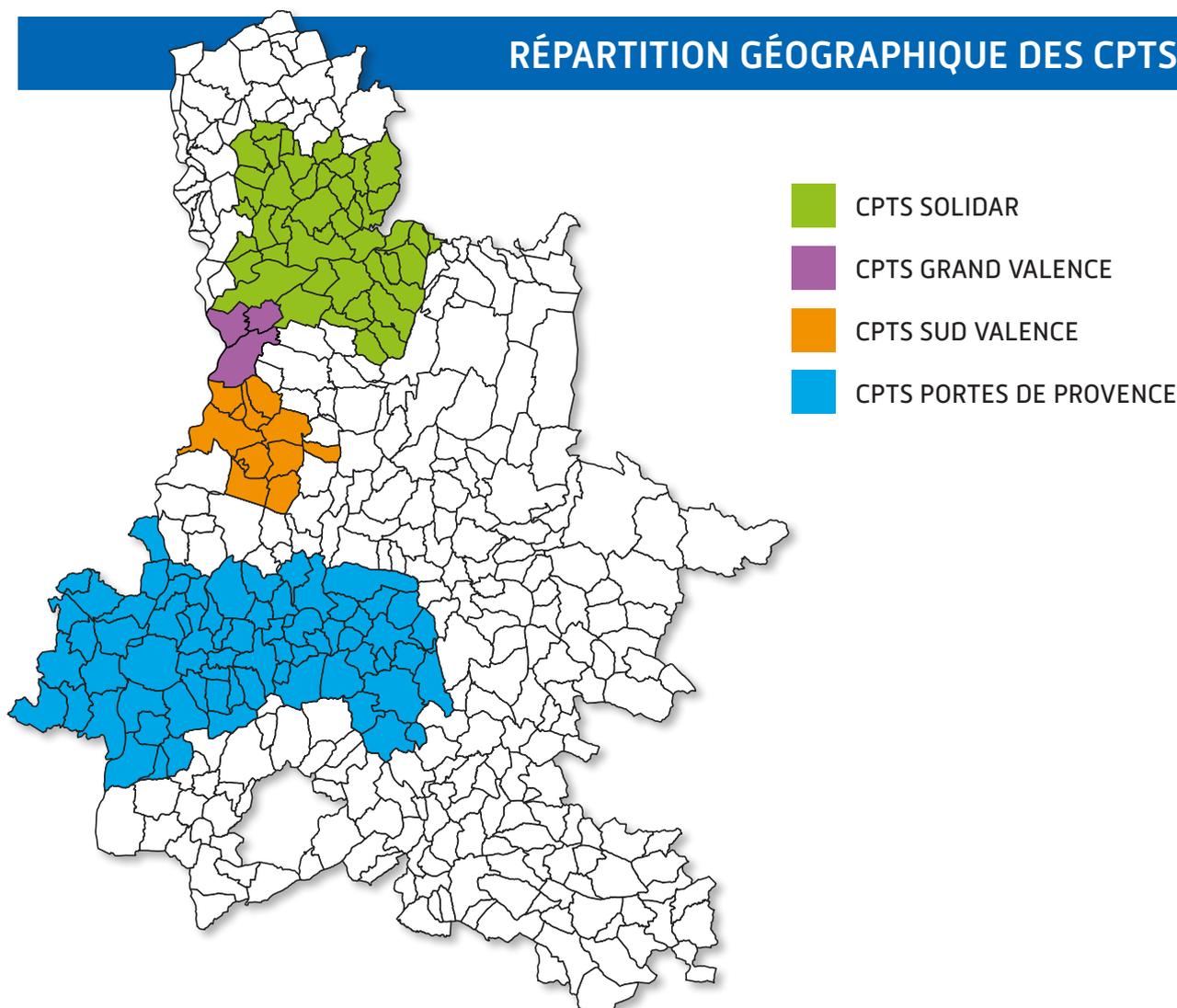
### EXEMPLE

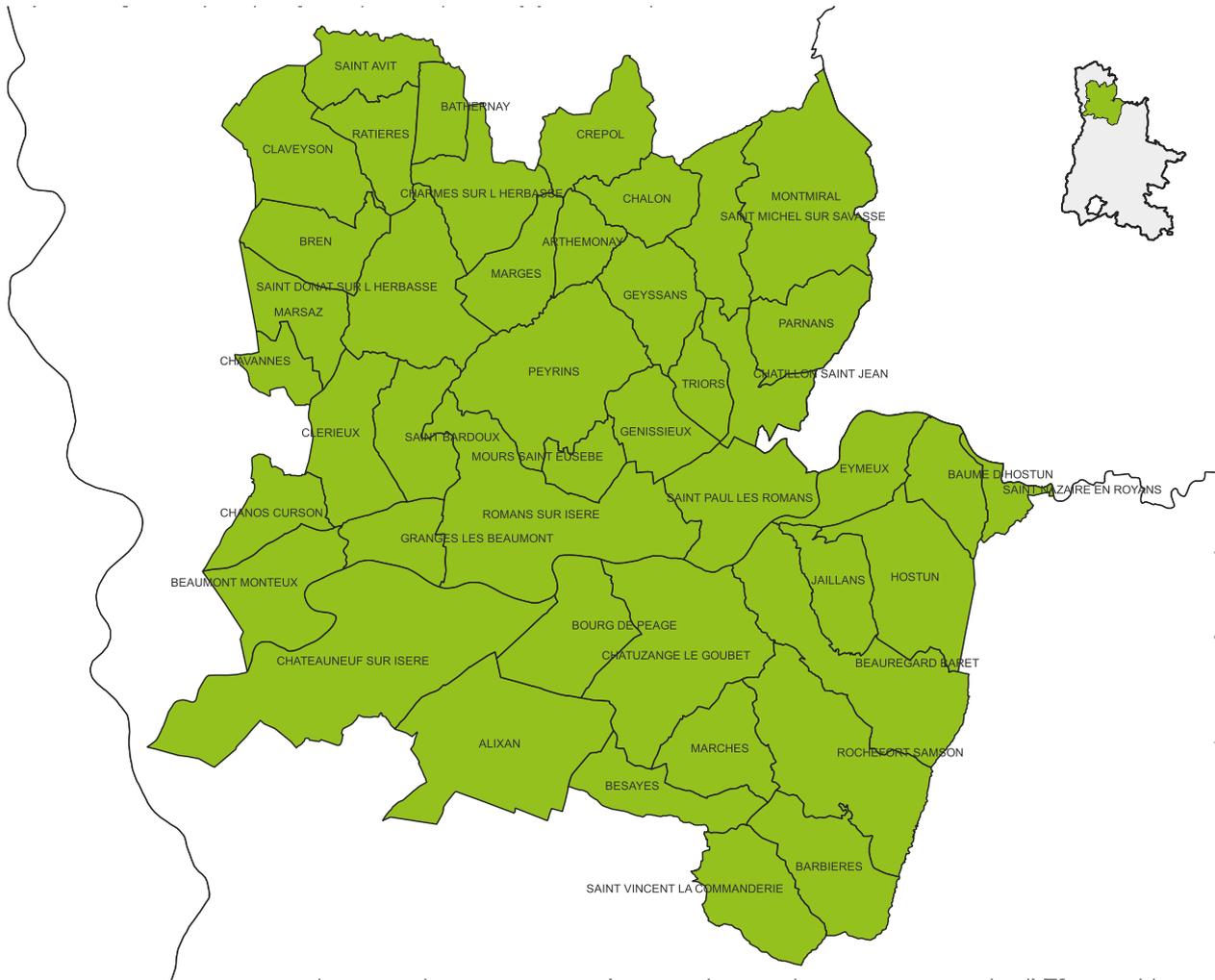
Organisation par la CPTS d'un compagnonnage pour faciliter l'installation des nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Avec ces trois nouvelles CPTS, qui s'ajoutent à la CPTS « Sud Valence » sous convention depuis septembre 2020, la Drôme compte désormais 4 CPTS recouvrant 60 % de sa population (le territoire national étant quant à lui couvert à hauteur de 40 % de la population).

De nombreux autres projets sont en cours en Drôme, avec l'objectif d'une couverture complète de la population drômoise d'ici la fin de l'année 2023.

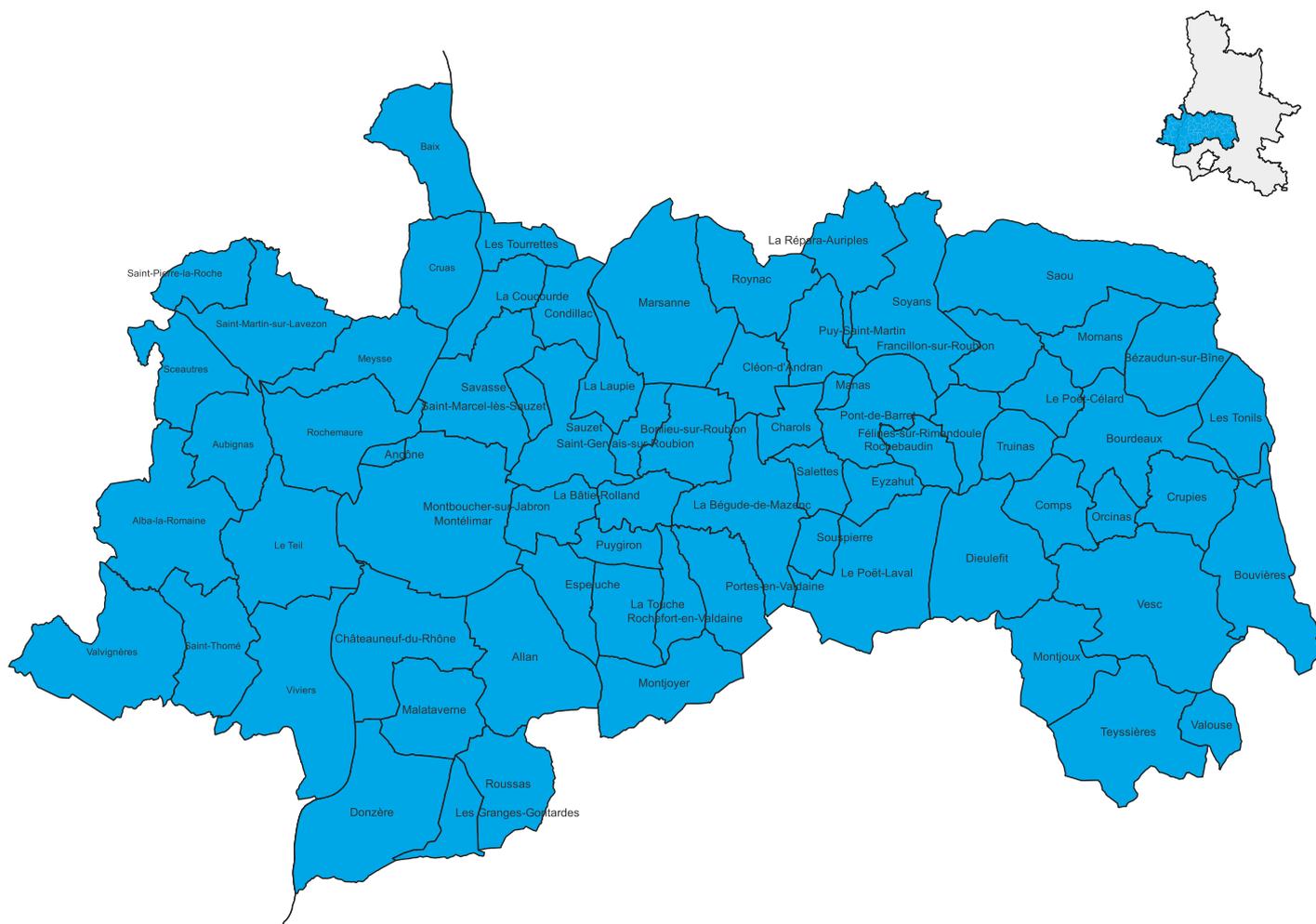
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CPTS





CPTS GRAND VALENCE





### A propos de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme

Acteur majeur de la protection sociale du Département, la CPAM de la Drôme est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public. Elle protège 499 678 assurés contre la maladie et les accidents du travail/maladies professionnelles. Ses principales missions sont de garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, accompagner chacun dans la préservation de sa santé et améliorer l'efficacité du système de santé.

Pour cela, elle s'appuie sur l'expertise de 363 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du département qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé pour tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

### A propos de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes représente les ministères de la santé et de l'autonomie en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public administratif d'État, l'Agence œuvre au quotidien, avec ses partenaires, pour améliorer la santé des habitants. 950 collaborateurs sont mobilisés dans les 12 départements de la région pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé.



#### Contact presse :

Myriam Wolff - Service Communication  
[myriam.wolff@assurance-maladie.fr](mailto:myriam.wolff@assurance-maladie.fr)  
Tel. 07 64 35 61 34



Service presse Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Amélie Roux  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)